

**2009/1060 - Attribution d'une subvention de 20 000 € à l'Association Lyon Côté Croix-Rousse pour le cofinancement du salaire du chef de projet Fisac à temps plein** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 05/01/2009, p. 0028)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

(Adopté.)